

À LA GRÈVE POUR – 31 mars 2025 – VOTRE PENSION



Le gouvernement De Wever-Bouchez supprime immédiatement tous les RCC et rend l'accès à la pension anticipée plus difficile. C'est une violation des conventions collectives existantes ! Mais même pour ceux qui n'ont jamais été malades, qui n'ont presque jamais été au chômage, qui n'ont pas eu de revers, il y a de fortes chances qu'ils doivent travailler plus d'un an en plus pour la même pension ! **Les métiers pénibles - comme ceux de nos secteurs métallurgiques - paieront le prix fort ! Inacceptable !**



QUE VOULONS-NOUS ?

L'adaptation des règles trop strictes en matière de pension, l'assimilation des périodes de chômage temporaire pour une durée indéterminée et le calcul du nombre de jours nécessaires sur base de l'ensemble de la carrière et non par année séparément !

Ferez-vous la grève avec nous le 31/3 ?

Vous recevrez une indemnité de grève de 40 euros !

Contactez votre bureau local de la FGTB Métal ou votre délégué. Ou inscrivez-vous via le code QR.



NOUS SOMMES SUR LE TERRAIN TOUS LES JOURS, NOUS VOULONS UNE PENSION DIGNE. À LA GRÈVE.

Que se passe-t-il ?

Le gouvernement De Wever-Bouchez a supprimé tous les RCC avec effet immédiat. Il s'agit d'une intrusion dans les conventions collectives existantes. En outre, l'accès à la pension anticipée est rendu plus difficile par l'introduction de conditions plus strictes pour la prise en compte d'une année de carrière pour cette pension anticipée (156 jours ouvrables ou assimilés au lieu de 104 jours actuellement). Pour ceux qui ont travaillé à temps plein (presque) toute leur vie, cela ne semble pas avoir d'impact, mais c'est l'inverse.

Un exemple pour mieux comprendre :

Pour qu'une année soit prise en compte dans le calcul de votre pension, vous devez justifier de 104 jours de travail ou équivalents. Supposons que vous ayez arrêté l'école le 30 juin. Actuellement, cette année compte intégralement pour votre pension, à condition que vous entriez en service avant le 1er septembre. Pour que cette année soit prise en compte dans le cadre des nouveaux régimes, il faudrait que vous commenciez à travailler dès le 1er juillet suivant l'arrêt de vos études !

Et il faut y ajouter encore 2 mois supplémentaires pour la dernière année. En principe, vous pourriez prendre votre pension le 1er mai, car les personnes travaillant à temps plein atteindraient les 104 jours de travail à la fin du mois d'avril. En portant la limite à 156 jours, il faut déjà travailler jusqu'à la fin du mois de juin pour atteindre les jours requis. Ceux qui ont presque toujours travaillé à temps plein sans interruption risquent donc de devoir travailler 1 an et 2 mois de plus. Avec l'aimable autorisation de cette mesure.

Que voulons-nous ?

- Arrêter le démantèlement des RCC et des autres régimes de fin de carrière et proposer un régime de fin de carrière réaliste.
- Maintenir l'assimilation illimitée du chômage temporaire, parce que les travailleurs ne le choisissent pas volontairement.
- Calculer le nombre de jours requis pour la pension sur l'ensemble de la carrière et non pas chaque année séparément.

Pourquoi faire grève maintenant ?

Les mesures sont déjà en place ou entreront bientôt en vigueur. Cependant, elles n'ont pas encore été promulguées, ce qui nous laisse une marge d'adaptation. Sans protestation, nous, les travailleurs, sommes sûrs de payer la facture.



**L'action est payante !
Faites grève avec nous le 31 mars et
recevez 40 euros d'indemnité de grève.**

